Paris, le 04 février 2014

Fiscalité des ménages :

FAMILLES DE FRANCE souhaite participer aux discussions

Vendredi 31 janvier, le Premier Ministre a installé un groupe de travail sur la fiscalité des ménages, donc celle des familles... Ministres, parlementaires, experts, fonctionnaires de Bercy et partenaires sociaux sont invités à participer à ce travail, mais une nouvelle fois les principaux intéressés, c'est-à-dire les familles, semblent mises à l'écart. Familles de Franc a pourtant des propositions à faire.

Les familles sont les premières concernées par la fiscalité.

Elles paient la TVA, la CSG, la fiscalité locale, l'impôt sur le revenu... Elles sont sollicitées de toutes parts!

Dans ce dossier se joue « la remise à plat de la fiscalité des ménages » : comment peut-on considérer que les familles et leurs représentants n'aient rien à dire ?

Par ailleurs, le chantier de la fiscalité des familles est lié à celui du financement de la protection sociale et de la politique familiale.

C'est sur ces deux chantiers que les représentants des familles doivent être entendus.

Une construction concertée :

Familles de France conçoit bien que des réformes soient nécessaires, mais le Gouvernement doit faire preuve de transparence, de concertation et de pédagogie.

Toute réforme d'un système est mieux comprise et mieux partagée lorsqu'elle est issue d'une construction concertée.

La loi fait obligation aux pouvoirs publics d'entendre les représentants des familles sur les sujets qui concernent les familles.

Familles de France souhaite être invitée avec l'UNAF et les autres mouvements familiaux à la table des discussions.

Contact Presse: Thierry Vidor 06 64 31 98 68

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique Agréée d'éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public